

COMMUNE DE PFAFFENHEIM

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Pfaffenheim de la séance du 14 décembre 2015

Le quatorze décembre deux mil quinze à dix-neuf heures trente minutes, sur convocation de Monsieur le Maire, les Conseillers Municipaux de la Commune se sont réunis en séance ordinaire au Club-House de l'ASP, sous la présidence de Monsieur le Maire, LICHTENBERGER Aimé.

Présents : Madame et Messieurs les Adjointes :
STRASBACH Jean-Michel
ELBLING Annick
RIEFLÉ Christophe,

Mme MOLTES Pascale, M. THOMANN Yannick, Mme FRICK Sophie,
M. EHRHART Armand, M. HANAUER Jean-Luc, Mme DUCOMMUN
Laurence, M. LEVY Alain, Mme KRETZ Isabelle, M. MARCHAL
Raphaël, M. WALTER Jérémy, Mme KLINGER Régine.

Ont donné procuration : -

Assiste à la séance : M. WESSANG Romuald, secrétaire de séance désigné.

En préambule à l'ordre du jour, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité des membres présents et représentés, l'ajout du point suivant :

8. Modification des statuts de la CC PAROVIC.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 novembre 2015.
3. Adoption des tarifs communaux 2016.
4. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour l'exercice 2016 avant l'adoption du Budget Primitif de la commune de Pfaffenheim.
5. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour l'exercice 2016 avant l'adoption du Budget Primitif Eau-Assainissement.
6. Adoption du règlement de service de l'eau.
7. Vente de terrains communaux section 15 long RD83: mise à jour de la délibération du 1^{er} juin 2015.
8. Modification des statuts de la CC PAROVIC.
9. Informations diverses.
 - Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 14 avril 2014.

POINT 1**Désignation du secrétaire de séance.**

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Pour assurer ces fonctions lors de la séance d'aujourd'hui, Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Romuald WESSANG, Secrétaire Général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DESIGNE Monsieur Romuald WESSANG comme secrétaire de séance.

POINT 2**Approbation du procès-verbal de la séance du 7 septembre 2015.**

Aucune observation n'a été émise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOPTE le procès-verbal du 2 novembre 2015.

POINT 3**Adoption des tarifs communaux 2016**

Rapporteur : Aimé LICHTENBERGER, Maire

Chaque année, il est demandé au Conseil Municipal de fixer les tarifs communaux de l'année à suivre.

	2015	2016
Redevance eau Jusqu'à 2000 m ³ Au-delà de 2000 m ³	1,10 € 1,07 €	1,20 € 1,17 €
Redevance d'assainissement Participation pour non raccordement à l'assainissement Part fixe	1,40 € 1,40 € 15 €	1,50 € 1,50 € 15 €
Redevances obligatoires Redevance pour modernisation des réseaux de collecte Redevance pour pollution domestique	0,274 €/m ³ 0,395 €/m ³	0,233 €/m ³ 0,350 €/m ³
Redevance viticole Surcoût d'investissement Surcoût de fonctionnement	0,40 €/hl 0,08 €/hl	0,40 €/hl 0,08 €/hl
Location de compteurs 3m ³ 5m ³ 7m ³ 10 à 15 m ³ Compteur combiné 20 m ³	10 € 12 € 30 € 58 € 120 € 85 €	10 € 12 € 30 € 58 € 120 € 85 €

Droit de branchement au réseau d'eau	700 €	700 €
Droit de branchement au réseau d'assainissement	700 €	700 €
Participation à l'assainissement collectif		
- maison avec 1 logement <i>logement supplémentaire</i>	2 200 € 1 000 €	2 200 € 1 000 €
- maison avec 2 logements	3 200 €	3 200 €
- maison avec 3 logements	4 200 €	4 200 €
- maison avec 4 logements	5 200 €	5 200 €
- maison avec 5 logements	6 200 €	6 200 €
- maison avec 6 logements	7 200 €	7 200 €
- maison avec 7 logements	8 200 €	8 200 €
- maison avec 8 logements	9 200 €	9 200 €
- maison avec 9 logements	10 200 €	10 200 €
- maison avec 10 logements	11 200 €	11 200 €
Droit de pesage	10 €	10 €
Droits de place	10 €	10 €
Concession de cimetière pour 15 ans		
- tombe de 2 m ²	50 €	50 €
- tombe de 4 m ²	100 €	100 €
- Columbarium	500 €	500 €
Concession de cimetière pour 30 ans		
- tombe de 2 m ²	125 €	125 €
- tombe de 4 m ²	250 €	250 €
- Columbarium	1 000 €	1 000 €
Mise à disposition de matériel municipal avec personnel	75 €/heure	75 €/heure
Liste électorale	30 €	30 €
Livre "Mémoire de Vies"	37 €	37 €
Frais de port	7 €	7 €
Photocopies		
A4 noir & blanc	15 cts	15 cts
A4 couleur	30 cts	30 cts
A4 couleur (association ayant leur siège à Pfaffenheim)	10 cts	10 cts
A4 noir & blanc recto/verso	25 cts	25 cts
A4 couleur recto/verso	50 cts	50 cts
A3 noir & blanc	30 cts	30 cts
A3 couleur	60 cts	60 cts
A3 noir & blanc recto/verso	50 cts	50 cts
A3 couleur recto/verso	1 €	1 €
Fax	10 cts	10 cts
Bois sur pied (1e m³)	10 €	10 €
Régie « Aide et Secours »		20 € / heure

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOPTE les tarifs communaux 2016,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT 4**Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour l'exercice 2016 avant l'adoption du Budget Primitif de la commune de Pfaffenheim.**

Rapporteur : Jean-Michel STRASBACH, Adjoint

Du 1^{er} janvier de l'année au vote du Budget Primitif, la commune est dans l'impossibilité d'engager ou de mandater les dépenses d'investissement.

Pour ce faire, et conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut autoriser le mandatement des dépenses d'investissement avant que le budget primitif 2016 soit exécutoire, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, non compris les crédits nécessaires au remboursement de la dette.

La présente délibération vise à autoriser le paiement des dépenses d'investissement dès le début de l'exercice 2016 et il appartient au conseil municipal de préciser l'affectation et le montant de ces crédits.

Montant des dépenses d'investissement 2016 (BP 2015) : 916 411,30 €

Les dépenses d'investissement peuvent être autorisées à hauteur de 229 102,82 € (25 % x 916 411,30 €) avec l'affectation suivante :

- Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles :	15 000 €
- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles :	15 000 €
- Chapitre 23 – Immobilisations corporelles en cours :	190 000 €
Total :	220 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE les dépenses d'investissement 2016 dans la limite de 220 000 € avec la répartition telle que précisée ci-dessus avant le vote du budget primitif 2016,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT 5**Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour l'exercice 2016 avant l'adoption du Budget Primitif Eau-Assainissement.**

Rapporteur : Jean-Michel STRASBACH, Adjoint

Du 1^{er} janvier de l'année au vote du Budget Primitif, la commune est dans l'impossibilité d'engager ou de mandater les dépenses d'investissement.

Pour ce faire, et conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut autoriser le mandatement des dépenses

d'investissement avant que le budget primitif 2016 soit exécutoire, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, non compris les crédits nécessaires au remboursement de la dette.

La présente délibération vise à autoriser le paiement des dépenses d'investissement dès le début de l'exercice 2016 et il appartient au conseil municipal de préciser l'affectation et le montant de ces crédits.

Montant des dépenses d'investissement 2016 (BP 2015) : 226 147,70 €

Les dépenses d'investissement peuvent être autorisées à hauteur de 56 536,92 € (25 % x 226 147,70 €) avec l'affectation suivante :

- Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles :	5 000 €
- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles :	2 500 €
- Chapitre 23 – Immobilisations corporelles en cours :	47 500 €
Total :	55 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE les dépenses d'investissement 2016 dans la limite de 55 000 € avec la répartition telle que précisée ci-dessus avant le vote du budget primitif 2016,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT 6

Adoption du règlement de service de l'eau

Rapporteur : Aimé LICHTENBERGER, Maire

Considérant qu'il est nécessaire d'établir un règlement de service de l'eau potable qui définit avec précision les conditions générales de fonctionnement ainsi que les modalités techniques et administratives pour les usagers, la commune de Pfaffenheim s'est penchée sur la rédaction d'un règlement pour la distribution de l'eau potable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte le règlement de fonctionnement du service de l'eau tel que proposé en annexe.

Annexe 1 : Règlement de service de l'eau

POINT 7**Vente de terrains communaux section 15 long RD 83: mise à jour de la délibération du 1^{er} juin 2015**

Rapporteur : Christophe RIEFLE, Adjoint

Le 1^{er} juin 2015, le Conseil Municipal adoptait à l'unanimité, le principe de cession de terrains section 15, le long de la RD 83.

En prévision de la signature des actes administratifs de vente de ces terrains, il convient de mettre à jour la délibération du 1^{er} juin 2015, pour y apporter les mentions de la désignation cadastrale de l'immeuble.

Ces informations n'étaient pas connues à l'époque, le document du géomètre n'étant qu'un document préparatoire et non définitif lors de la tenue du conseil municipal du 1^{er} juin 2015.

Pour information, voici la liste définitive des parcelles cédées avec informations sur la superficie et noms et prénoms des acquéreurs :

Acquéreurs	Section	Parcelles	Superficie	Prix du terrain	Frais de géomètre	Prix total
Frédéric MURSCHEL	15	702/23	1 a 21	544.50 €	390 €	1 578 €
		693/22	1 a 43	643.50 €		
Nicolas JAEGGY	15	699/23	1 a 57	706.50 €	390 €	1 717.50 €
		696/22	1 a 38	621 €		
Frédéric HAENN	15	694/22	0 a 88	396 €	390 €	1 137 €
		701/23	0 a 78	351 €		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

MET à jour la délibération du 1^{er} juin 2015,

INDIQUE que les parcelles vendues au profit de Monsieur Frédéric MURSCHEL sont désignées comme étant les parcelles section 15 parcelles n° 693/22 et 702/23,

INDIQUE que les parcelles vendues au profit de Monsieur Nicolas JAEGGY sont désignées comme étant les parcelles section 15 parcelles n° 696/22, 698/23 et 699/23,

INDIQUE que les parcelles vendues au profit de Monsieur Frédéric HAENN sont désignées comme étant les parcelles section 15 parcelles n° 694/22 et 701/23,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

POINT 8**Modification des statuts de la CC PAROVIC**

Rapporteur : Aimé LICHTENBERGER, Maire

A compter du 16 décembre 2015, le siège de la Communauté de Communes « Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux » quitte ses locaux 4, rue de Bâle à Rouffach pour s'implanter 9, Aux Remparts à Rouffach.

Ce changement d'adresse nécessite une modification des statuts de la CC PAROVIC étant donné que l'adresse du siège est constatée par les statuts.

Ainsi, lors de sa séance du 9 décembre 2015, le Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité la modification des statuts comme suit :

le dernier alinéa de l'article 1 :

« Son siège est fixé à ROUFFACH – 4 rue de Bâle »

devient :

« Son siège est fixé à ROUFFACH- 9, Aux Remparts ».

Cette modification statutaire doit être approuvée par les communes membres à la majorité qualifiée (2/3 des communes représentant au moins la moitié de la population intercommunale, ou bien la moitié des communes représentant les 2/3 de la population).

Les communes disposent pour délibérer d'un délai de 3 mois à compter de la réception de la délibération de la Communauté de communes, tout défaut de réponse dans ce délai valant acceptation tacite. Puis, les statuts modifiés devront être validés par arrêté préfectoral.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de communes « Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux » détaillée ci-dessus et constatant le transfert de son siège.

POINT 9**Informations diverses****Manifestation écoulées :**

- ✂ **Mercredi 11 novembre** : 9^{ème} repas paroissial du Conseil de Fabrique
- ✂ **Mercredi 11 novembre** : Cérémonie Armistice
- ✂ **Samedi 14 et dimanche 15 novembre** : 19^{ème} fête de la Châtaigne – Amis du châtaignier
- ✂ **Dimanche 22 novembre** : Marché de Noël des Créatives – Azur 2000
- ✂ **Vendredi 27 novembre** : Marché de Noël de l'école
- ✂ **Dimanche 29 novembre** : Concert : "Wenn's Weinnacht wird im Zillerthal"
- ✂ **Mercredi 2 décembre** : Collecte de sang- Amicale des donateurs de sang
- ✂ **Vendredi 4 décembre** : Fête de la St-Nicolas – AAEMES
- ✂ **Dimanche 6 décembre** : Assemblée générale de l'Amicale des Mineurs
- ✂ **Dimanche 6 décembre** : 1^{er} tour des élections régionales
- ✂ **Dimanche 13 décembre** : Fête de Noël des Aînés
- ✂ **Dimanche 13 décembre** : 2^{ème} tour des élections régionales

Manifestation à venir :

- ✂ **Dimanche 20 décembre** : Concert de Noël à l'église
- ✂ **Lundi 28 décembre** : Montée aux flambeaux au Schauenberg
- ✂ **Mercredi 6 janvier** : Vœux du Maire

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 14 avril 2014

Conformément aux termes de l'article L 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par le Conseil Municipal en date du 14 avril 2014.

Marché inférieur à 10 000 €

- ✂ TELELUX – Aspirateur : 179 €
- ✂ Imprimerie du Vignoble – Etiquettes pour bouteilles de vin et de crément de la commune : 1 891,55 €

Ventes – achats immobiliers:

- ✂ Habitation sise 12 rue du Moulin

✂

Levée de la séance: 21h00

✂

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Pfaffenheim
de la séance du 14 décembre 2015**

1. Désignation du secrétaire de séance.
 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 novembre 2015.
 3. Adoption des tarifs communaux 2016.
 4. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour l'exercice 2016 avant l'adoption du Budget Primitif de la commune de Pfaffenheim.
 5. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour l'exercice 2016 avant l'adoption du Budget Primitif Eau-Assainissement.
 6. Adoption du règlement de service de l'eau.
 7. Vente de terrains communaux section 15 long RD83: mise à jour de la délibération du 1^{er} juin 2015.
 8. Modification des statuts de la CC PAROVIC.
 9. Informations diverses.
- Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 14 avril 2014.

Nom-Prénom	Qualité	Signature	Procuration
LICHTENBERGER Aimé	Maire		
STRASBACH Jean-Michel	1 ^{er} adjoint		
ELBLING Annick	2 ^{ème} adjoint		
RIEFLÉ Christophe	3 ^{ème} adjoint		
MOLTES Pascale	Conseillère municipale		
THOMANN Yannick	Conseiller municipal		
FRICK Sophie	Conseillère municipale		
EHRHART Armand	Conseiller municipal		
HANAUER Jean-Luc	Conseiller municipal		
DUCOMMUN Laurence	Conseillère municipale		
LEVY Alain	Conseiller municipal		
KRETZ Isabelle	Conseillère municipale		
MARCHAL Raphaël	Conseiller municipal		
WALTER Jérémy	Conseiller municipal		
KLINGER Régine	Conseillère municipale		